

petite enfance

les services d'accueil spécialisés de la petite enfance (S.A.S.P.E.)¹ Jacques Vanhaverbeke

CARTE D'IDENTITE

Subsidiés par l'ONE, Communauté française

Milieux mandatés et non mandatés

Nombre de SASPE: 16 dont deux gérés par l'ONE

Nombre de journées moyennes par service: 32227

Travailleurs: 333

Educateurs: 99

Budget: 2.341.229,8 euros

un monde peuplé de petits enfants

Muni de votre sac à dos, vous venez de cheminer sur la route qui conduit à une nouvelle contrée.

Elle sera peut-être "enchantée" car vous arrivez dans le pays où la petite enfance est reine.

Votre étonnement est grand car, à votre arrivée, le maître des clés vous attend de pied ferme. C'est lui seul qui peut vous permettre de pénétrer ces lieux...

Vous êtes soumis à une question et l'accès à ce nouveau voyage dépend de votre réponse:

"Que signifie l'abréviation O.N.E.?"

Réfléchissez longuement avant de répondre;

Tournez sept fois la langue dans votre bouche;

Ne donnez surtout pas votre langue au chat...

@

Le site officiel de l'ONE avec toutes
les ressources: rapport d'activités,
services, actions...

<http://www.one.be/home.htm>

Les équipes SOS enfants:

[http://www.one.be/MILDACC/
accomp.htm#2](http://www.one.be/MILDACC/accomp.htm#2)

Le site des centres de vacances
<http://www.centres-de-vacances.be/>

Psychomotricité dans les écoles
maternelles

<http://www.ministre-enfance.be/>

¹ Les données chiffrées proviennent du rapport d'activités 2002 de l'ONE.

les services d'accueil spécialisés de la petite enfance

Si votre réponse est Office National de l'Enfance, faites immédiatement demi-tour et surtout, ne vous retournez pas. Votre seule solution est de passer votre chemin et de vous faire oublier par le gardien des portes de cette nouvelle contrée.

Vous êtes tombé dans le piège. Cela fait depuis plus de vingt ans² que, suite à la loi de réforme institutionnelle, les missions de l'Œuvre Nationale de l'Enfance ont été confiées aux Communautés. L'appellation de ce service a donc changé, tout en gardant les mêmes initiales.

Si vous avez répondu : "Office de la Naissance et de l'Enfance", soyez le bienvenu et suivez le maître des clés qui se fera un plaisir de vous guider et de vous faire découvrir les arcanes de ces lieux peuplés de jeunes enfants...

Le périple que nous vous proposons d'entamer, en compagnie de votre charmant guide, vous mènera à la découverte de certaines facettes du secteur de la petite enfance. Le relief n'est pas accidenté et la balade ne sera pas trop longue. Nous n'aborderons ici que les services d'accueil spécialisés de la petite enfance (S.A.S.P.E.), subventionnés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) qui dépend de la Communauté française.

Commençons le voyage par la phrase magique : "Il était une fois..."

■ au fil du temps...

La **loi Carton de Wiart (1912)** fut une étape importante dans la protection des enfants moralement abandonnés, martyrs ou délinquants (voir le secteur de l'aide à la jeunesse).

A cette époque, trois types de placements étaient pratiqués : le placement en famille chez des nourriciers, le placement en institution privée et le placement en institution publique.

Vers la **fin 1900**, des **crèches** accueillent déjà des enfants pour soulager les parents ouvriers ou indigents. Des **pouponnières** sont créées pour lutter contre la mortalité infantile. Elles accueillent des bébés et offrent aux mères une solution alternative à l'abandon ou à l'infanticide.

Des "lactarium" fournissent aux mères indigentes du lait de meilleure qualité, ainsi qu'une consultation médicale pour nourrissons. L'accent est mis sur la santé, l'hygiène et le plein air.

Toutes ces initiatives privées sont progressivement soutenues par l'Etat.

C'est de la guerre **1914-1918** qu'est née en Belgique une nouvelle préoccupation de l'enfance, unissant les efforts de l'initiative locale et privée. Cette expérience sera consacrée par le vote au Parlement de la **loi du 5 septembre 1919 qui institue l'Œuvre Nationale de l'Enfance (ONE)**.

Cette loi confie à un organisme national le devoir d'encourager et de développer la protection de l'enfant, tout en y associant l'initiative privée.

Au fil des années, l'ONE s'est souciée d'adapter ces quatre secteurs de base à l'évolution des besoins de la population. L'ONE est subventionnée par les pouvoirs publics. Elle offre ses propres services et soutient les initiatives privées soumises à sa reconnaissance. Suite à la loi de réforme institutionnelle du 8/08/1980, les missions de l'œuvre Nationale de l'enfance ont été confiées aux Communautés.

L'institution se divisa alors en trois ailes linguistiques distinctes et autonomes : l'Office de la Naissance et de l'Enfance, créé par un décret de la Communauté française en date du 30 mars 1983, pour la partie francophone, Kind en Gezin pour la partie néerlandophone du pays et Dienst für kind und Familie pour la Communauté germanophone.

L'ONE change par conséquent d'appellation, tout en gardant les mêmes initiales en Communauté française, mais la communautarisation ne devient effective que le 1/02/1987.

Au début de l'ONE, quatre secteurs bénéficient de l'octroi de subsides :

- *les consultations de nourrissons ;*
- *la surveillance des enfants en garde et en nourrice ;*
- *les colonies pour enfants débiles (accueil de crise) ;*
- *les gouttes de lait.*

² Depuis le 30/03/1983.

les services d'accueil spécialisés de la petite enfance

Entre-temps, la Communauté française a adopté le décret du 29/04/1985 relatif à la protection des enfants maltraités qui reconnaît le rôle des équipes SOS-enfants mises sur pied par l'ONE à titre expérimental depuis 1979. Ce décret a été remplacé par celui du 16/03/1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance.

Les Equipes SOS-Enfants sont des services pluridisciplinaires spécialisés dans le dépistage et la prise en charge des situations de maltraitements d'enfants, qui ont pour objet d'apporter une aide appropriée à l'enfant victime ou en situation de risque de mal-

Les équipes SOS-Enfants anténatales sont organisées à partir de consultations prénatales ONE de trois hôpitaux.

Prendre en charge des futures mères qui rencontrent des difficultés psychosociales, relationnelles ou psychologiques permet d'empêcher la maltraitance. Ces équipes interviennent lorsque la gravité des problèmes est telle que le futur bébé risque d'être négligé, voire maltraité.

Les équipes SOS-Enfants postnatales sont des services pluridisciplinaires spécialisés dans le dépistage et la prise en charge des situations de maltraitements d'enfants.

Les travailleurs de ces équipes représentent 70 équivalents temps-plein répartis comme suit:

26 ETP psychologues;

24 ETP assistants sociaux;

2,2 ETP pédiatres et pédopsychiatres;

1,8 ETP juristes;

13 ETP secrétaires.

Au cours de l'année 2002, les 14 équipes de SOS-Enfants ont été interpellées par rapport à 3.434 familles.

Les signalements faits auprès de 10 équipes SOS-Enfants avaient comme type de maltraitance:

41,24% maltraitements sexuelles;

24,01% situations à haut risque;

16,60% maltraitements physiques;

10,77% négligences lourdes;

7,38% cruautés mentales.

Le nombre et les caractéristiques des situations de maltraitance prises en charge par les équipes diffèrent assez peu d'année en année. Cependant, les situations semblent devenir plus lourdes,

En juillet 2001, suite à une analyse institutionnelle demandée par les organes de gestion de l'ONE à Jean-Marc Nollet, Ministre de tutelle chargé de l'enfance, un plan de réforme et de relance s'est attaché à redéfinir les missions de l'ONE, afin d'en rendre la mise en oeuvre plus performante et de répondre de manière mieux adaptée aux nouveaux besoins des familles.

L'Office de la Naissance et de l'Enfance est aujourd'hui un organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique dont les missions sont désormais définies dans le décret du 17/07/2002 (Moniteur Belge du 02/08/2002). Ce décret précise que l'Office exerce ses missions selon les orientations et modalités définies dans un contrat de gestion conclu entre son Conseil d'Administration et le Gouvernement.

Les Centres d'accueil et les pouponnières sont regroupés sous la dénomination: "services d'accueil spécialisés de la petites enfance (SASPE)".

Deux missions de base de l'ONE

- *L'accompagnement de l'enfant dans et en relation avec son milieu familial et son environnement social.*

- *L'accueil de l'enfant en dehors du milieu familial.*

Les missions opérationnelles "Accompagnement" de l'ONE

- *L'organisation de consultations prénatales*

- *L'organisation de consultations pour enfants*

- *L'organisation de l'accompagnement à domicile*

- *Le suivi des équipes SOS-Enfants conventionnées par l'Office*

Les missions opérationnelles "Accueil" de l'ONE

- *Les milieux d'accueil subventionnés*

- *Les milieux d'accueil agréés et non subventionnés*

- *Les milieux d'accueil autorisés non agréés*

- *Les milieux d'accueil organisés ((les deux Centres d'accueil O.N.E.)*

- *Les milieux d'accueil spécialisés (ex-accueil de crise)*

- *L'accueil extrascolaire*

- *Les centres de vacances*

Les missions transversales de l'ONE

- *Le soutien à la parentalité*

- *La promotion de la santé et l'éducation à celle-ci*

- *La promotion de la formation continue des acteurs des politiques de l'enfance*

- *L'accompagnement et l'évaluation du travail des acteurs locaux*

- *L'information des parents et des futurs parents*

- *La réalisation de recherches*

- *L'analyse de la situation, de l'évolution des besoins et des expériences innovantes et, le cas échéant, la formulation de propositions d'initiatives nouvelles.*

les services d'accueil spécialisés de la petite enfance

■ les S.A.S.P.E.

A la veille de ce millénaire, dans les carnets de l'éducateur, nous vous avons fait découvrir les centres d'accueil de crise, les pouponnières et les maisons maternelles, dépendant de l'O.N.E.

■ les maisons maternelles

Nous avons déjà annoncé que les maisons maternelles n'étaient plus subsidiées par l'ONE, mais par les Régions wallonnes et bruxelloise, depuis 1998 et 2000. Elles ont pour objectif d'assurer, en vue de leur réintégration sociale aussi rapide et complète que possible, l'accueil, l'hébergement et la guidance de futures mères et de mères avec enfants en bas âge (jusqu'à 6 ans), incapables de résoudre par elles-mêmes leurs problèmes physiques, psychologiques et sociaux.

De nombreux éducateurs travaillent dans ces maisons maternelles que nous découvrirons plus longuement dans ce deuxième carnet, lorsque nous aborderons le secteur des adultes en difficultés.

■ les pouponnières

Nous vous parlions également des pouponnières qui sont des institutions spécialement organisées pour le séjour de jour et de nuit, durant une période de temps limitée, des enfants âgés de moins de 3 ans qui, pour des raisons propres à eux-mêmes ou au milieu dont ils dépendent, ne peuvent être accueillis dans les autres institutions d'accueil et de garde conçues pour des enfants du même âge.

Ces bébés sont pris en charge pour des motifs variés: handicap mental ou physique, bébés étiquetés de "caractériels", problèmes de santé physique, problèmes relationnels avec leurs pairs.

Un nombre important de bébés avaient déjà vécu d'autres prises en charge dans des pouponnières et la quasi-totalité de ceux-ci sont placés en pouponnière, suite à l'intervention du Tribunal de la Jeunesse, du SAJ et du SPJ.

Le nombre d'enfants hébergés en pouponnière et provenant du milieu hospitalier est considérable!

Un nombre important de parents de ces enfants ont des problèmes liés à l'alcool ou à la toxicomanie, cumulés à des problèmes psychologiques. Ils ont souvent un passé institutionnel et leur enfance était également marquée par la souffrance. Ils avaient déjà subi des maltraitements au sein de leurs propres familles. Ils se distinguent donc par une grande fréquence de problèmes de type psychologique et une histoire personnelle difficile.

■ les centres d'accueil de crise

Ces services sont réservés à l'accueil de jour et de nuit, en principe pour une courte durée, d'enfants de 2 à 7 ans ayant des problèmes qui n'appartiennent pas encore ou qui n'appartiennent plus au domaine curatif, à savoir :

- des difficultés de croissance physique qui ne relèvent pas encore ou plus du domaine hospitalier (prévention et convalescence);
- des difficultés naissantes de développement qui n'ont pas encore engendré de perturbations aiguës mais peuvent toutefois y conduire (causes inhérentes à la famille ou situées chez l'enfant lui-même);

les services d'accueil spécialisés de la petite enfance

- une surcharge familiale, pouvant s'être produite brusquement ou s'être développée graduellement et qui met l'enfant et sa famille en difficulté (par exemple, accident survenu aux parents, grossesse avancée dans une famille nombreuse, démembrement de la famille...).
- De nombreux éducateurs sont également employés dans ce type de service.

■ en 2004, on parle des S.A.S.P.E.

L'accueil de crise, qui comprenait les centres d'accueil et les pouponnières, a été entièrement refondu dans un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 janvier 2002 portant réglementation générale et fixant les modalités de subventionnement des services d'accueil spécialisé de la petite enfance agréés par l'ONE (SASPE).³

Ces services d'accueil spécialisé remplacent les établissements anciennement dénommés centres d'accueil et pouponnières et couvrent une tranche d'âge pouvant aller de 0 à 12 ans (maximum).

Ces services accueillent des enfants, soit en prise en charge privée (subsidé par l'ONE), soit en prise en charge relevant des services de l'Aide à la Jeunesse.

L'ONE organise par ailleurs lui-même deux milieux d'accueil spécialisé, l'ancien Centre d'Accueil de Ghlin et le Centre d'Accueil de La Hulpe.

■ au fil du temps

Les centres d'accueil faisaient partie de l'accueil de crise et sont aujourd'hui rebaptisés, avec les pouponnières, en services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE). Ils sont subventionnés par l'office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Ces centres d'accueil étaient anciennement dénommés les **colonies pour enfants débiles**.

A dater de sa fondation (1919), l'ONE a soutenu, subventionné ou pris l'initiative de créer des institutions capables de recevoir des enfants de santé déficiente. Un fois leur santé recouvrée, ces enfants retournaient dans leur famille.

En **1946**, il fut décidé de ne plus attendre que la débilité (dans le sens de santé fragile) soit installée pour recevoir des enfants. C'est à cette période que furent agréées les **oeuvres de vacances pour enfants non débiles**. Les cures de jour (actuellement: plaines), colonies et camps de vacances organisés par des oeuvres, groupements de jeunesse ou... des pouvoirs publics seront subsidiés.

A partir de **1969**, des subsides sont versés aux oeuvres de vacances pour enfants handicapés.

En **1978**, les "colonies pour enfants débiles" deviennent des "centres d'accueil" destinés aux enfants et aux jeunes de 2 à 14 ans ayant des problèmes qui n'appartiennent pas encore ou qui n'appartiennent plus au domaine curatif. Par la suite, la limite d'âge a été progressivement ramenée à 7 ans (plus accueil exceptionnel jusqu'à 12 ans en cas de fratrie).

@

Le centre de La Hulpe:
<http://www.one.be/act/lahulpe.htm>

³ Moniteur Belge du 01.03.2002, page 8209.

les services d'accueil spécialisés de la petite enfance

Les services d'accueil spécialisé de la petite enfance ont pour objectif d'offrir une prise en charge temporaire aux enfants en vue de favoriser leur réinsertion dans le milieu de vie.

Ces services sont les établissements anciennement dénommés centres d'accueil et pouponnières.

Ces services ont pour missions d'organiser :

- l'hébergement d'enfants dans un cadre collectif et résidentiel ;
 - l'accompagnement et l'encadrement d'enfants au sein de leur milieu de vie, en suite d'un hébergement ;
- élaborer un projet et offrir un environnement et un encadrement social et médical adaptés aux besoins et à l'âge de l'enfant.

■ le public

Il y a actuellement 15 SASPE répartis sur l'ensemble de la Communauté française.

En 2004 deux services sont organisés directement par l'ONE (Ghlin et La Hulpe). Les 14 autres sont des services privés, subsidiés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

La prise en charge d'un enfant par un service est limitée à douze mois, sauf dérogation accordée sous certaines conditions.

Au premier jour de la prise en charge, l'enfant doit être âgé de moins de 7 ans, sauf si l'un de ses frères ou sœurs âgé de moins de 7 ans est pris en charge dans le même service. Dans tous les cas, la prise en charge prend fin le jour où l'enfant atteint l'âge de 12 ans.

En 2002, les 14 services d'accueil spécialisé subsidiés par l'Office ont réalisé un total de 45.173 journées, soit 458 journées de plus qu'en 2001 et 2.566 de plus qu'en 2000.

En moyenne, chaque service d'accueil spécialisé a comptabilisé 3.227 journées en 2002.

Le taux d'occupation moyen était de 89,3% pour l'année 2002.

Pour mieux comprendre quel type d'enfant est accueilli dans ces services, braquons à présent le spot sur un SASPE directement organisé par l'ONE : **le Domaine O.N.E. de La Hulpe**¹.

Ce service spécialisé peut accueillir, de jour comme de nuit, 56 enfants de 0 à 6 ans. Ce sont des enfants dont les parents connaissent de graves difficultés qui les empêchent momentanément d'en assurer la garde effective.

Ces enfants peuvent bénéficier, si nécessaire, de soins ou d'une surveillance médicale spécialisée, ainsi que d'une prise en charge psychoaffective lourde.

La grande majorité des enfants hébergés sont belges (plus de 85%). Près de 30% des enfants accueillis sont âgés de moins de 6 mois à l'admission et les moins de 3 ans représentent près de 60% de la population.

A cet âge, comme pour les enfants malades plus âgés ou en gros retard psychomoteur, les soins de nursing prennent encore une très grande place.

Dans la population globale de la pouponnière, 70% des enfants retourneront dans leur famille.

La pouponnière se fait un devoir de prendre en charge et de gérer la rupture traumatisante liée au placement.

C'est la raison pour laquelle, outre une pédagogie de qualité s'inspirant fortement de celle de Loczy⁴, le centre assure une approche individualisée en matière de durée de séjour, de retours réguliers de l'enfant dans sa famille, d'accueil sur place des parents et de travail psychosocial avec l'enfant et sa famille.

Un espace-familles a été aménagé. Des locaux ont été remis à neuf et meublés pour pouvoir permettre à plusieurs familles simultanément de vivre avec leurs enfants des moments d'intimité positive à travers les jeux, les

*Une initiative de partenariat⁵
Le Domaine de La Hulpe a
imaginé un partenariat avec
l'IPPJ⁶ de Braine-le-Château.
Bien plus qu'une réponse parmi
d'autres à la problématique de
réparation chez l'adolescent,
cette collaboration est un
véritable partage. Le vécu des
enfants en bas âge placés, fait
résonance avec l'histoire
personnelle de certains jeunes.
Ils sont sensibilisés, touchés par
la réalité d'enfants qui, vierges
de tout passé délictueux,
s'inscrivent malgré eux dans
une dynamique de placement.
Il y a un mal-être commun
qui trouve des modes
d'expression différents.
En pratique, les jeunes ont ainsi
construit plusieurs tables exte-
rnes et ont aménagé l'espace de
jeux d'une unité de bébé.
Cette expérience a amené une
réflexion commune sur
l'approche du thème
"souffrance, révolte et violence".*

¹ Texte inspiré du rapport d'activités 2002 de l'ONE (www.one.be).

⁴ Le maternage insolite.

⁵ Texte tiré du rapport d'activités 2002 de l'ONE.

⁶ Voir secteur de l'Aide à la Jeunesse : Institution Publique de Protection de la Jeunesse.

les services d'accueil spécialisés de la petite enfance

■ les moyens

Avant l'année 1996, il y avait une grande souplesse dans la subside des services faisant partie de l'accueil de crise.

La subside était octroyée à la journée de présence du bébé, de l'enfant et de la mère (maisons maternelles). Chaque institution pouvait ventiler ses dépenses en fonction de ses besoins, à partir d'une enveloppe budgétaire globale.

Certains établissements pouvaient donc, par exemple, faire le choix d'engager du personnel moins qualifié, des statuts précaires ou de faire appel au bénévolat. D'autres pouvaient faire appel aux dons d'une série d'organisations caritatives pour diminuer les frais d'alimentation ou de fonctionnement.

En 1997, un arrêté consacrait le système de subventionnement par enveloppes fermées. Début 1998, un nouvel arrêté devait aller dans le même sens que le précédent, sans beaucoup de modifications. Cependant, un élément déterminant a influencé l'élaboration de l'arrêté: il s'agit du dépassement important que l'Aide à la Jeunesse a observé dans son budget 97 pour les placements AAJ effectués dans les établissements agréés par l'ONE. En conséquence, la Communauté française décide de limiter le nombre de ces journées à charge de l'AAJ.

■ en 2004

Le montant du budget 2002 était de 2.341.229,8 euros.

Cette somme a été répartie, par enveloppes fermées, entre chaque établissement.

Cette répartition est réalisée sur base du pourcentage des subsides versés à chaque établissement au cours de la période de référence par rapport au total des subsides versés à tous les établissements pendant cette période.

Chaque institution reçoit mensuellement des avances sur subsides. Le solde est liquidé sur base d'une demande annuelle.

Les parents sont également tenus de payer une participation financière par jour de placement. Cette interven-

■ le travail éducatif

Un peu moins d'un tiers du personnel est constitué d'éducatrices (99).

Dans les SASPE, le travail éducatif ne se limite pas à un travail d'hôtellerie subventionnée, de jour et de nuit. Bien au contraire, pour l'ensemble des services, il s'agit d'accueillir de jeunes enfants, dans le but de leur permettre de **dégager les moyens nécessaires à la résolution des problèmes** qui ont amené la famille à s'adresser aux services.

L'intervention se fait quand aucune autre alternative n'existe... ou qu'il y a échec par ailleurs.

Sur base de l'hébergement, l'accompagnement des relations interpersonnelles est privilégié, avec pour objectif de favoriser une dynamique de changement propice à une résolution des difficultés.

Pratiquement, il est proposé aux parents de les accompagner dans l'apprentissage ou le réapprentissage au rôle de parents (préparer le retour du nouveau-né au foyer, réorganiser la vie familiale autour de l'enfant...):

- faire comprendre aux parents qu'il est plaisant de vivre avec leur enfant et ainsi ren- forcer un investissement parfois chancelant;
- leur apprendre les gestes, les mots, les attitudes adéquates;
 - leur permettre d'oser aimer leur enfant;
- provoquer un recentrage de l'attention des parents sur tous les détails de la vie quotidienne de leur enfant, les inviter à donner le repas, le bain, participer au coucher, au lever de sieste;
- construire une image positive de leur enfant si besoin est.

Le travail de l'éducateur consiste à gérer le quotidien, tout en construisant des rapports positifs avec la famille d'origine de l'enfant.

L'éducateur travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe.

@

Le maternage insolite (Loczy)
<http://membres.lycos.fr/famjanin/loczy.htm>
http://www.silapedagogie.com/emmi_pikler.htm
 Site de l'observatoire de l'aide à la jeunesse et de la petite enfance
www.cfwb.be/oejaj

les services d'accueil spécialisés de la petite enfance

Voici comment le centre de protection de l'enfant (l'Accueil à Gosselies) définit le travail éducatif :

Notre centre a pour objectif d'accueillir à court et moyen terme des enfants, de 0 à 7 ans, issus de familles dont les parents sont momentanément dans l'incapacité d'assurer le bien-être.

Cette démarche s'inscrit principalement dans le cadre de la problématique des négligences et des mauvais traitements.

Le fait d'écarter provisoirement l'enfant de son milieu familial permet de lui donner protection et soins vitaux et laisse aux parents la possibilité de prendre un peu de recul par rapport à la situation de crise ou de souffrance dans laquelle ils se trouvent et qui est parfois accentuée par l'action des différents intervenants sociaux.

L'Accueil se veut une alternative entre l'hospitalisation qui n'est pas toujours indispensable, l'éloignement vers un home qui coupe d'autant plus l'enfant de son milieu naturel (famille, école, thérapeutes éventuels, loisirs) et met souvent les parents dans l'impossibilité réelle de rendre visite à leur enfant et l'appel à la justice qui n'est pas toujours nécessaire et qui n'apporte pas vraiment une solution satisfaisante aux difficultés de la famille.

Dans une ambiance chaleureuse, considérant les habitudes antérieures de l'enfant, l'équipe de l'Accueil tente de lui apporter une aide thérapeutique et d'élucider les symptômes en présence. Elle essaie d'évaluer le délabrement de la relation parents/enfants et s'efforce de clarifier les possibilités d'une réintégration sereine."

"En pratique, il existe une action complémentaire de deux équipes :

1. Equipe éducative d'encadrement (puéricultrice, éducateur, psychologue, coordinatrice) qui :

- accueille l'enfant dans son nouveau cadre de vie ;
- effectue un bilan de santé physique et psychique ;
- lui apporte les soins, l'affection permettant de dépasser les traumatismes subis en famille et lors de la séparation ;
- intègre les parents à la vie quotidienne de leur enfant dans le centre, afin d'éviter la coupure des liens et d'évaluer la relation parents/enfants (visites quotidiennes et participation aux tâches éducatives) ;
- les aide à mieux cerner les besoins fondamentaux de leur enfant, leur permettant ainsi un meilleur équilibre dans leur relation avec leur enfant.

2. Equipe psycho-sociale (assistante sociale et pédopsychiatre) qui :

- réalise des entretiens familiaux pour évaluer et modifier la dynamique familiale et les relations parents-enfants, en mobilisant les ressources de la famille. Le suivi se réalise également à domicile et après le retour des enfants en famille ;
- organise une concertation avec les différents partenaires (C.P.A.S., médecins de famille, S.A.J., ...) et une collaboration avec d'autres structures d'accueil (organisme de familles d'accueil, I.M.P., ...).

La tolérance à l'égard des parents en visite quotidienne dans le centre demande à l'ensemble du personnel une grande maîtrise de soi, une capacité de sublimation importante car il vit, jour et nuit, la souffrance de ces enfants gravement meurtris.

Favoriser et vivre cette collaboration permet d'amoindrir un sentiment de rivalité sous-jacent chez ces personnes vivant momentanément un échec dans leur vie parentale.

Il faut se souvenir que l'un des facteurs de risque, et non le moindre, rencontré dans ces familles où règne la violence, est l'isolement social. C'est pourquoi le centre essaie de recréer un esprit de solidarité et d'entraide donnant aux parents la possibilité de compter sur un environnement humain et compréhensif.

Des contacts fréquents avec ces mêmes parents nous permettent de parcourir avec eux les chemins sinueux de leur existence. Sans pour autant excuser leur comportement excessif, nous découvrons dans maintes circonstances, qu'avant de déverser leur trop-plein d'amertume et d'agressivité sur les plus faibles, ils ont été eux-mêmes des victimes.

Nous comprenons davantage les raisons qui ont pu les entraîner dans les ornières de la brutalité ou des sévices toujours inexcusables.

Aussi cette approche plus intime permet de dégager un type de soutien individualisé et plus adéquat pour chaque famille.